

Votre projet	Créer une entreprise	Développement d'un nouveau produit ou service innovant	Tester un prototype, vérifier les enjeux techniques, juridiques et économiques	Réaliser des projets R&D	Développer ou optimiser un nouveau produit ou service
Financement	Bourse French Tech "BTF"	Crédit Impot Recherche (CIR)	Crédit Impot innovation (CII)	Statut Jeunes Entreprises Innovantes (JEI)	Diagnostic Innovation (DI)
Besoins	Affiner le Business Plan de la structure.	Recherche fondamentale	Opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits.	Nouveautés techniques, Projets accomplis, Incertitudes techniques.	Pré-études technologiques,
	Développer un produit/ service Innovant	Recherche appliquée : identifier les applications des résultats d'une recherche fondamentale  Développement expérimental de prototypes ou d'installations pilotes	Prototypes ou l'installation pilote d'un nouveau produit est un bien qui n'est pas encore mis à disposition sur le marché. Il est utilisé comme modèle pour la réalisation d'un nouveau produit.	Les jeunes entreprises innovantes réalisant des projets de R&D peuvent bénéficier d'une réduction de leur fiscalité et des charges sociales relatives au personnel participant aux travaux de R&D et d'innovation pendant leurs 8 premières années d'existence - "entreprise nouvelle"	Etats de l'art, Etudes technico-économiques de faisabilité scientifiques et techniques, Caractérisations de produits et nouveaux procédés,  Premier dépôt de brevet et recherches d'antériorité
NB		<i>NB: il est nécessaire d'aller au-delà d'une simple utilisation de l'état des techniques existantes - éligible ssi absence d'étude bibliographique existante.</i>	<i>NB: Possibilité d'acquérir un savoir-faire ou une technologie à l'extérieur, de différentes manières, auprès de différentes sources.</i>		<i>NB: Possibilité de cumuler un DI et Diag Brevet.</i>
Conditions d'éligibilité	BFT Emergence: Personne morale; Projet issu d'un laboratoire de recherche académique (SATT, labo, brevet), PI Obligatoire + "Time-To-Market long".	Toutes les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, soumises à l'impôt. Quels que soient la taille, le secteur d'activité et le mode d'exploitation: des jeunes structures ou des sociétés en développement.	Uniquement PME au sens communautaire , Totalemment indépendant du CIR	PME au sens communautaire, de moins de 8 ans. Ne pas appartenir à un groupe, ne pas avoir été créés dans le cadre d'une concentration/ restructuration/ extension d'activité/ reprise d'activité. Démontrer qu'au cours de chaque exercice les dépenses de R&D représentent au moins 15% de charges fiscales déductibles	PME, non rattachée à un groupe CA< 10 M€, N'ayant pas bénéficié d'aide à l'innovation les 2 années précédentes
	BFT: Personne morale accompagnée; <1an ; <50 salariés, 30K€ de fonds propres ou QFP.				
Modalités	BFT Emergence Jusqu'à 70% des dépenses éligibles TTC max 90.000€ Frais externes: (sous-traitance, études, salons, conseils) Frais internes: Montants TTC; lim. 50% Max des frais externes; Lim. 8000€ max. Temps passé du porteur de projet, petits investissements, frais d'inscription à un salon	Crédit d'impôt de 30% des dépenses de R&D engagées au titre de la dernière année civile  Dépenses de personnel, Dotations aux amortissements, Frais de fonctionnement (forfait), Dépenses de sous-traitance, Frais de dépôt, maintenance et défense de brevets, Dépenses de veille technologique, Frais de normalisation  Restitution: (IS>0) Imputation sur l'impôt sur les sociétés ; (IS<CIR) remboursement.	20% des dépenses d'innovation dans la limite globale de 400K€ de dépenses par an.  Dépenses de personnel, Dotations aux amortissements, Frais de fonctionnement (forfait), Dépenses de sous-traitance, Frais de dépôt des modèles et dessins...  Restitution: (IS>0) Imputation sur l'impôt sur les sociétés ; (IS<CII) Remboursement.	Exonérations de 3/4 des cotisations sociales patronales (chercheurs, techniciens, chefs de projets de R&D, juristes chargés de la protection intellectuelle) Ne peut pas se cumuler avec une autre mesure d'exonération de cotisation. Exonération assortie d'un double plafond. Allègements fiscaux	Financement des frais: 50 % pour les PME > 50 salariés 50%~70% PME < 50 salariés Maximum de 8000 €
	BFT: Jusqu'à 70% des dépenses éligibles max 30.000€ Frais externes: petits investissements, Prestations de service, frais d'inscription à un salon, etc Frais internes: (Salaires et charges)				
Liens :	<a href="https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-individuels/Bourse-French-Tech">https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-individuels/Bourse-French-Tech</a>	<a href="http://www2.impots.gouv.fr/simulateur/cir/simulateur-2017.html">http://www2.impots.gouv.fr/simulateur/cir/simulateur-2017.html</a>	<a href="https://www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-innovation">https://www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-innovation</a>	<a href="https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31188">https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31188</a>	<a href="https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Accompagnement/Conseil/Diagnostic-Innovation">https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Accompagnement/Conseil/Diagnostic-Innovation</a>
		<a href="https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23533">https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23533</a>			

Votre projet	Amélioration de la performance / création de nouveaux processus	Amélioration de la performance / création de nouveaux processus	Concevoir / tester un prototype	Développer un nouveau produit/ un nouveau procédé
<b>Financement</b>	<b>Industrie du futur</b>	<b>Factory 4.0</b>	<b>Aide Faisabilité Innovation "AFI"</b>	<b>"Avances Remboursable / Pret à Taux Zéro à l'Innovation"</b>
<b>Besoins</b>	Automatisation, robotisation, digitalisation (ERP, MES ...)	Intégrer des nouvelles technologies pour améliorer la productivité	Concevoir / tester un prototype avant de lancer le projet.	Développer un nouveau produit / procédé,
	Amélioration de la QVT,	Intégrer de nouveaux process pour atteindre de nouveaux marchés,	Vérifier les enjeux techniques (internes préférablement), juridiques et économiques.	Être épaulé pour porter un projet avec un risque technique, une innovation d'usage ou de service,
	Optimisation de l'efficacité énergétique Nouveaux modes d'approvisionnement, éco-conception...	Amélioration de l'efficacité énergétique,	Quoi? Conception et définition du projet, planification, validation de la faisabilité technico-économique, veille, étude de positionnement stratégique, démarche design, recrutement des cadres de R&D...	Aide à l'internalisation de la création de valeur.
	Optimisation de performance et de l'organisation.	Valorisation des compétences des salariés de notre entreprise.		
<b>Conditions d'éligibilité</b>	PME, ETI Pouvant être rattachée à un groupe	PME manufacturières tout secteur d'activité Fin du projet initialement fixée en 2020.	TPE et PME primo-demandeur - de 3 ans. Présenter un projet d'ampleur nécessitant une phase de validation en amont jusqu'à 50% des dépenses éligibles.	Entreprise > 1 an Souhait de développement d'un nouveau produit /procédé, Projet avec un risque technique, ou d'une innovation de service de rupture,
<b>Modalités</b>	Diagnostic stratégique pour repérer les besoins et mise en place d'un plan d'action Financement des frais: Intervention d'un consultant labellisé IDF sur 10 jours max, sub. de 80% du montant HT de la prestation soit 8000€ de sub. Maximum	financement de l'intervention d'un consultant* labellisé Factory4.0 sur 7 jours max, sub. de 100% du montant HT de la prestation. * Attention la liste des consultants labélisés Factory 4.0 est réduite et les sessions de labélisation sont rares.  Donne accès à un réseau transfrontalier de clubs d'entreprises et de démonstrateurs.	Montant: Subvention allant jusqu'à 50% des dépenses éligibles. Dans la limite de 50 000€ et des fonds propres. Validation de l'aide après analyse du risque et du potentiel du projet  Versements: en 2 versements: 70%-30%.  Frais externes: présenter les devis pour l'instruction + Factures au solde de l'aide	Aide jusqu'à 50% des dépenses éligibles Dans la limite des fondspropres. Prise en compte des dépenses liées au projet. - Les coûts internes : frais de personnels, consommables... -les coûts externes : tests labo, dépôt brevet... Partage du risque financier avec une avance de trésorerie à taux zéro: - l'avance remboursable - le prêt à taux zéro (en partenariat avec la Région HDF), - Le Prêt InnovationR&D
<b>Lien :</b>	<a href="http://jaiunprojetinnovant.com/project_calls/industrie-du-futur/">http://jaiunprojetinnovant.com/project_calls/industrie-du-futur/</a>	<a href="http://www.gotos3.eu/fr/projecten/factory-40/presentation">http://www.gotos3.eu/fr/projecten/factory-40/presentation</a>	<a href="https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-individuels/Aide-pour-la-faisabilite-de-l-innovation">https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-individuels/Aide-pour-la-faisabilite-de-l-innovation</a>	<a href="https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-individuels/Aide-pour-le-developpement-de-l-innovation">https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-individuels/Aide-pour-le-developpement-de-l-innovation</a>

Votre projet	Vendre mes produits / mon service	Développer un produit Innovant	Accélérer votre croissance	Identifier le besoin en protection de la propriété industrielle / intellectuelle
Financement	<b>"Pret Innovation Fond Européen des Investissements "PIFEI"/ Pret Participatif de Développement Innovation PPDl"</b>	<b>"PIA3-HDF Avenir Projets"</b>	<b>"Prêt d'Amorçage Investissements"</b>	<b>"Pré-diagnostic brevet"</b>
Besoins	Accélérer la croissance de l'entreprise ou commercialiser un produit / service innovant.	Un projet individuel de nouveau produit /procédé, Projet avec un risque technique, dont l'assiette des dépenses est supérieure à 200k€, que vous êtes en mesure d'autofinancer à 50%.	Accélérer la croissance de mon entreprise,  Renforcer la trésorerie de mon entreprise  Etre accompagné dans le développement et la croissance de notre entreprise.	Identifier les besoins en propriété intellectuelle comme la protection des innovations, le traitement de la confidentialité, les cadres contractuels (contrats de travail, licences, accords de consortium) ou bien les recherches documentaires.
Conditions d'éligibilité	TPE/PME/ETI (1 à 499 salariés) innovante > 3 ans. Entreprise rentable avec un CA en croissance	PME > 1 an Répondre à l'une des thématiques régionales définie.	Petites entreprise* < 8 ans innovante ayant réussi leur levée de fonds d'amorçage d'un montant minimum de 200k€ Préparez une levée de fonds ou venez d'en réaliser une *au sens de la définition européenne	Entreprises innovantes de moins de 1000 salariés utilisant peu ou pas la propriété intellectuelle Sociétés désirant valoriser par la PI leurs innovations pour en faire des leviers de croissance
Modalités	Prêts avec 2 ans différé, sans garanties et taux bonifiés: dépenses immatérielles (recrutement, production, exploration de marché...)  Montant: 50K€ à 5M€ à hauteur des Fonds Propres; Garantie: Garantie par l'Europe (Garantie PME InnovFin) ou Garantie Régionales.  Financement des dépenses immatérielles Prêt avec 2 ans de 2 ans de différé et à taux bonifiés.	Prise en compte les dépenses liées au projet: - Coûts internes : frais de personnels, consommables... - Coûts externes : tests labo, dépôt brevet...  Partage du risque financier: -Projets en phase de faisabilité : Subvention de à partir de 100k€ (selon validation projet) - Projets en phase de développement et industrialisation: AR de 100k€ à 500k€ max par projet	De 50K€ à 500K€ à hauteur des fonds propres Pas de garanties demandées grâce aux conventions BPI France avec l'Europe et la Région HDF.	
Lien :	<a href="https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-sans-garantie/Pret-Innovation-FEI">https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-sans-garantie/Pret-Innovation-FEI</a>	<a href="http://inno-avenir.hautsdefrance.frojet">http://inno-avenir.hautsdefrance.frojet</a>	<a href="https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-sans-garantie/Pret-d-amorçage-investissement-avec-le-FEI">https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-sans-garantie/Pret-d-amorçage-investissement-avec-le-FEI</a>	<a href="https://www.inpi.fr/fr/prediagnostic-pi">https://www.inpi.fr/fr/prediagnostic-pi</a>

Votre projet	Recrutement de doctorants en entreprise	Recruter pour un nouveau poste à responsabilité	Nouveaux produits, pratiques, procédés et technologiques	Valoriser les productions agricoles locales	Engager son entreprise dans son développement durable
Financement	"CIFRE"	"ARDAN"	"Diagnostic: Aide aux projets pilotes et à la mise au point"	"Soutien aux projets d'approvisionnement local"	" TPE PME gagnantes sur tous les coûts! "
Besoins	Recrutement de doctorants en entreprise.  Explorer ou améliorer un domaine de compétence scientifique  Aide financière	Aide au recrutement pour la création d'une nouvelle compétence à responsabilité	Projets collaboratifs innovants entre acteurs terrains locaux d'horizons différents (agriculteurs/sylviculteurs, chercheurs, conseillers techniques, associations, entreprises – milieu agricole, forestier et agroalimentaire...)	Faire progresser la commercialisation de produits agricoles des Hauts-de-France dans les filières d'approvisionnement de proximité en proposant des solutions pour lever ces freins, en initiant de nouvelles formes d'approvisionnement, ou en optimisant le fonctionnement d'une filière en place.	Faire des économies, Gagner en rentabilité, Réduite son impact environnemental
NB			La fin du projet doit intervenir mi-2023 au plus tard.		Inscriptions jusqu'au 15 juin 2020.
Conditions d'éligibilité	Entreprise établie sur le territoire français, Le candidat doit être titulaire d'un grade master et inscrit en formation doctorale. Le laboratoire de recherche où sont effectués les travaux de recherche doit être rattaché à une école doctorale.	Siège social ou établissement en Hauts-de-France PME de moins de 250 salariés sous conditions d'éligibilité * de plus de 2 ans d'activité, saines aux plans économique et financier. Moins de 200 K€ d'aides obtenues par l'entreprise sur 3 exercices fiscaux «glissants » Exclusion de certains codes NAF*	Les établissements publics dont les organismes consulaires, les collectivités territoriales, les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes ; Les établissements privés dont les coopératives agricoles ou les associations, organisations de producteurs ou de filière, les stations et réseaux d'expérimentation.  Dépenses éligibles : Coûts de la coopération entre acteurs et coûts de la mise en œuvre du projet (prestations de services, dépenses de personnel, équipements et matériels, etc.).	Structures porteuses d'un projet de développement de l'approvisionnement local auprès des agriculteurs en Hauts-de-France Les groupements, collectifs d'agriculteurs et coopératives agricoles. Les entreprises quel que soit leur statut ayant un partenariat avéré avec des acteurs agricoles locaux. Les associations, fondations, et autres personnes morales de droit privé. Les collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicats mixtes...). Les établissements d'enseignement publics et privés. Les autres personnes morales de droit public localisées en région Hauts-de-France.	Etre un établissement de moins de 250 salariés dont l'activité principale génère des déchets, nécessite de transformer de la matière et de consommer de l'énergie et de l'eau.
Modalités	Recrutement en CDI/CDD s/ 3ans d'un diplômé grade master avec salaire annuel mini 23484€ brut (1 957 € par mois), Confie des travaux de recherche objet de sa thèse. Elle reçoit de (ANRT), qui gère les conventions CIFRE pour le compte du ministère chargé de la recherche, une subvention annuelle de 14 000 € pendant 3 ans.	Mise en relation et subvention à l'emploi 6 mois. 200 € net de taxe d'accès au dispositif 50% de la rémunération brute négociée, facturé par ARDAN (soit l'équivalent d'1/3 du coût d'une embauche dans les conditions classiques) Soit coût plancher : 1 000 € / mois	Aide publique est à 80% (Subvention). Durée de soutien aux groupes : 3 ans maximum.	Dans la limite du montant et de l'intensité d'aide maximum autorisés au titre du régime d'aide ou règlement européen applicable, le taux maximum d'intervention sera calculé de la manière suivante (les dépenses éligibles étant plafonnées à 50.000 € sur 2 années glissantes par porteur de projet) : - Pour les collectifs d'agriculteurs et créateurs d'entreprises : 40 % maximum - Pour les entreprises : 10 à 40 % selon les législations françaises et européennes en vigueur - Pour les autres porteurs de projets : 30 % (40 % en agriculture biologique)	12 mois d'accompagnement par un consultant expert: analyse des pratiques en interne - définition d'un plan d'action - Mise en place des actions - Evaluation.
Lien :	<a href="http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/les-cifre.html">www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/les-cifre.html</a> <a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/les-cifre.html">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/les-cifre.html</a>	<a href="https://ardan.hautsdefrance.cci.fr/">https://ardan.hautsdefrance.cci.fr/</a>	<a href="http://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=aide&amp;id_dispositif=848">http://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=aide&amp;id_dispositif=848</a>	<a href="http://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=aide&amp;id_dispositif=826">http://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=aide&amp;id_dispositif=826</a>	<a href="https://www.gagnantessurtouslescouts.fr/">https://www.gagnantessurtouslescouts.fr/</a>